



PV CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 23 JUIN 2025

Présent(e)s : Chantal FRITSCH Buisson – Roger ROSSIN, Marion ORSATELLI Cairanne – Florence BERTRAND Crestet – Alexandre ROUX Entrechaux – Fabienne DUVILLARD Mollans sur Ouvèze – Roger TRAPPO Puyméras -Laurent ROBERT, Bernard BEYSSIER Rasteau – Laurent DURAND Roaix – Jean-Pierre LARGUIER Sablet – Eric MASSOT St Léger du Ventoux – Gérard RAINERI St Marcellin les Vaison – Alain BERTRAND St Romain en Viennois – Marie-Claire MICHEL St Roman de Malegarde – Thierry THIBAUD Savoillans – Brice CRIQUILLION Séguret – Jean-François PERILHOU, Chantal MURE, Eric LETURGIE, Danielle MLYNARCZYK, Dany MANIN, Hervé ARMAND, Thierry DETRAIN, Julien BLIARD, Sophie RIGAUT, Marc JANSE Vaison la Romaine - Joël BOUFFIES Villedieu.

Excusé(e)s : Barbara BLANC Entrechaux – Corinne GONNY Faucon – Frédéric ROUX Mollans Sur Ouvèze – Sylvie LAFFONT Sablet – Serge CHEVALIER, Elodie VIGNE, Magali FAUCHER, Carole APACK Vaison la Romaine.

Absent(e)s : Roland RUEGG Brantes

Levée de la séance 19h

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
23 Juin 2025 à 18h
Salle de Réunion au Siège de la Communauté de Communes Vaison Ventoux

Table des matières

1. Allocution d'introduction	3
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 14 avril 2025	3
3. Présentation des Décisions Communautaires	4
4. ZA de l'OUVEZE - Cession des parcelles AR379 et AR387 par la commune de Vaison la Romaine	4
5. ZA de l'OUVEZE – Cession des parcelles 376-377-378 par la copropriété de la ZA de l'Ouvèze.....	5
6. ZA de Sablet Camp Bernard - Vente du lot 21 à la S° HEXAGONE.....	5
7. ZA les ECLUSES – Modification du prix d'acquisition d'une parcelle située en zone Ux.....	5
8. Réactualisation du coût de l'Adhésion au syndicat mixte PNR Baronnies Provençales.....	6
9. Présentation des demandes de fonds de concours des communes de Cairanne – Buisson – Faucon – St Marcellin les Vaison – Entrechaux – Roaix-St Léger du Ventoux – Puyméras – Savoillans – Villedieu - Crestet	7
10. Adoption du compte financier unique – CFU.....	8
11. Signature du Contrat Opérationnel de Mobilité – COM – avec la Région PACA.....	9
12. Convention de mise en œuvre de la voie verte/vélo route entre la Communauté de Communes Vaison Ventoux et ses Communes Membres.....	10
13. Convention de mise en œuvre de la voie verte/vélo route entre la Communauté de Communes Vaison Ventoux et le Département.....	11
14. Présentation de la modification du tableau des effectifs de la communauté de communes.	12
15. Questions diverses	12

1. Allocution d'introduction

En premier lieu, le président évoque les sujets qui seront abordés à l'ODJ du Conseil communautaire en les mettant en perspective de la stratégie intercommunale et du projet de mandat :

Les sujets d'abord qui illustrent la trajectoire collective exprimée par le projet intercommunal :

Les chantiers en cours :

- Le PCJ est bâtiment symbolique, étendard de l'investissement intercommunal pour le développement collectif. Le chantier est sur de bons rails, les délais et le budget sont maîtrisés, une visite fin août début septembre sera organisée au profit des élus, partenaires, exploitants, usagers pour donner une première vision ; un peu anticipée, du projet avant sa livraison à la fin de l'année.
- La véloroute, projet structurant, inscrit lui aussi au projet de mandat, qui mobilise l'intercommunalité depuis un certain temps. Sa réalisation concrète a commencé depuis quelques semaines, sur le Crestet avec le département de Vaucluse, sur Séguret et Vaison actuellement et continuera dans les semaines qui viennent à Sablet.

Ce conseil abordera aussi le sujet des zones d'activités, le développement économique constituant une compétence de l'intercommunalité, avec le souci évident de travailler sur l'ensemble des sites de l'intercommunalité et d'opérer un maillage équitable du bassin de vie.

Le président évoque ensuite, ce qui constitue selon lui « la seconde jambe » du projet intercommunal, à savoir une aide aux communes mise en place depuis 3 ou 4 ans à travers le fonds de concours, et qui sera évoqué par la suite par Roger Rossin. Le renouvellement du fonds de concours ne se fera que sur les 12 mois de l'année 2025, du fait des élections municipales à venir, et sera donc divisé en 2 par rapport au montant habituel. Un grand nombre de communes y ont recours pour des projets du quotidien. Le président se félicite que l'intercommunalité puisse accompagner de manière sonnante et trébuchante ce type de projet.

Enfin le président évoque enfin les enjeux de mobilités qui seront abordés dans ce conseil, en rappelant que la communauté de communes en complément de la Région, Autorité organisatrice des transports, a souhaité prendre la compétence mobilité il y a 3 ans, nous donnant une marge de manœuvre en la matière qui tend à se développer. Jean pierre Larguier exposera plusieurs dossiers lors des délibérations à venir.

Le président conclut ce propos liminaire en faisant le constat que l'ordre du jour sera bref, mais souligne que ce conseil contient une certaine substance qui révèle la volonté de l'intercommunalité de continuer ses actions, de braver les vents contraires, les baisses de dotation et autres captations financières... Malgré l'ensemble des difficultés, sur la base d'une rigueur et d'une méthode de gestion, l'intercommunalité continue d'avancer tant pour la trajectoire collective que pour l'action de chaque commune, avec la volonté de solidifier l' élu communal qui est le seul légitime dans son rayon d'action. Le Président affirme que l'intercommunalité se présentera toujours comme le partenaire de tous les maires, de tous les élus communaux, c'est là, pour le Président, aussi l'honneur et la fierté de l'engagement de l'exécutif.

2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 14 avril 2025

Unanimité

3. Présentation des Décisions Communautaires

Unanimité

<u>Signature du schéma départemental des services au public en vaucluse 2024/2029</u> La loi NOTRe a instauré le Schéma Départemental d'Amélioration des Services au Public, élaboré conjointement par l'Etat et le Département, qui vise à assurer un égal accès aux services jugés essentiels pour les habitants à travers des dynamiques partenariales et territoriales. Le premier schéma étant arrivé à échéance, un second est proposé, centré autour de 3 thématiques, à savoir le numérique, la santé et la mobilité, afin d'assurer sur l'ensemble du département, l'accès aux services jugés essentiels par les habitants pour leur vie quotidienne, ainsi que l'accès à certains services à enjeux	
Dans le cadre de la gestion de ses crèches la Communauté de Communes fait appel à un médecin libéral afin d'assurer les visites réglementaires des enfants inscrits en crèche. lors de l'ouverture de la crèche L'ousta di Pitchouns sur la commune de Rasteau, un contrat de prestation a été signé entre le docteur CATALAN Amandine exerçant au pôle médical de Rasteau	Année 2025 - intervention 1 fois par mois - 120 € la séance
Virements de crédits n° 1 du budget annexe de l'OTI	
Dépenses de fonctionnement chap. 014 article 7398	-500 €
Dépenses de fonctionnement chap. 68 article 65568	500 €
Ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'OTI au titre de 2025	
Le budget de l'Office de Tourisme est assuré à 50 % par le produit de la Taxe de Séjour, dont la plus grande partie est collectée par les opérateurs numériques qui eux-mêmes reversent le produit de la collecte de la taxe deux fois dans l'année, à savoir fin juillet à août (pour la période de janvier à juin) et janvier à février n+1 (pour la période de juillet à décembre n-1)	Montant de la ligne de trésorerie 150 000 €
Afin de préserver l'équilibre des comptes du budget de l'Office de Tourisme il a été consenti une ligne de trésorerie entre la Communauté de Communes et l'Office de tourisme, dont le remboursement des avances consenties interviendra au plus tard le 31 décembre 2025	

4. ZA de l'OUEZE - Cession des parcelles AR379 et AR387 par la commune de Vaison la Romaine

Unanimité

Roger ROSSIN prend la parole,

Dans le cadre de la dissolution de la copropriété de la Zone d'activité de l'Ouvèze, la Commune de Vaison la Romaine souhaite rétrocéder à la Communauté de Communes Vaison Ventoux deux parcelles de voirie aux références cadastrales AR 379 d'une surface de 3 018M² - AR 387 d'une surface de 31 m² - pour une superficie totale de 3048 m² à l'euro symbolique.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission en date du 28 novembre 2024

CONSIDERANT le futur « plan voirie » de division

Il est proposé d'approuver la rétrocession des parcelles cadastrées AR 379 et AR 387 d'une surface totale de 3048 m² à l'euro symbolique

5. ZA de l'OUVEZE – Cession des parcelles 376-377-378 par la copropriété de la ZA de l'Ouvèze.

Unanimité

Roger ROSSIN prend la parole,

Les copropriétaires de la Zone d'activités de l'Ouvèze suite à la dissolution de la copropriété, proposent de rétrocéder à la Communauté de Communes Vaison Ventoux pour un euro symbolique les parcelles correspondants aux espaces communs.

CONSIDERANT la proposition des copropriétaires sur la cession des parcelles : AR 376 d'une superficie de 825 m² - AR 377 d'une superficie de 6 995 m² et AR 378 d'une superficie de 118 m²,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission en date du 28 novembre 2024

CONSIDERANT le « plan voirie » de division **Annexe 3**

Il est proposé d'approuver la rétrocession des parcelles cadastrées AR 376 – AR 377 et AR 378 d'une surface totale de 7938 m² à l'euro symbolique

6. ZA de Sablet Camp Bernard - Vente du lot 21 à la S° HEXAGONE

Unanimité

Roger ROSSIN poursuit,

Dans le cadre de la commercialisation des Zones d'Activités, la communauté de communes a reçu une offre d'achat de la part de la S° HEXAGONE pour le lot 21 situé sur la ZA CAMP BERNARD sise à Sablet.

CONSIDERANT que cette parcelle représente une superficie totale de 5 610 m²

CONSIDERANT l'offre d'achat de la S° HEXAGONE représentée par Monsieur GRABA qui s'élève à 318 367.50 € HT soit une offre conforme au prix fixé du m² de 56.75 €

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la commission développement économique en date du 2 juin 2025, il est proposé d'accepter la cession du lot 21, au profit de la S° HEXAGONE représentée par Monsieur GRABA pour une superficie totale de 5 610 m².

Le président précise que ce projet a été amené par l'agence d'attractivité de la région Rising Sud et qu'il était important pour lui de souligner que l'intercommunalité avait des partenaires.

7. ZA les ECLUSES – Modification du prix d'acquisition d'une parcelle située en zone Ux

Unanimité

La Communauté de Communes afin de réaliser une troisième extension sur la ZAE des Ecluses à Vaison la Romaine en continuité de la dernière phase a validé par délibération 035-2023 l'acquisition de trois lots de terrain propriétés de Madame BRIFFA et Monsieur BRIFFA.

Pour rappel cette extension permet une connexion sur la RD 975, afin d'assurer un bouclage de l'ensemble de la zone. La surface globale d'extension étant d'environ 4.5ha.

CONSIDERANT la précédente délibération qui fixait les coûts d'acquisition des parcelles AT4, AT5 et AT428 à 26 € HT/m² soit une superficie totale de 12 170 m² au prix de 316 420 € HT

CONSIDERANT la proposition de Madame BRIFFA, visant à valoriser la parcelle AT428 classée à ce jour zone Ux,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission développement économique qui s'est réunie le 2/06/2025

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux collectivités d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

VU les statuts de la Communauté de communes Vaison Ventoux et notamment sa compétence en matière de développement économique,

VU l'avis des domaines en date du 13 juin 2025

Il est proposé d'annuler la délibération 035-2023

Il est proposé les acquisitions suivantes :

Parcelle section AT4

800 m² pour un coût de 20 800 € soit 26 € HT/m²

Parcelle section AT5

8220 m² pour un coût de 213 720 € soit 26 € HT/m

Parcelle section AT428

3319 m² pour un coût de 167 443.55 € HT soit 50.45 €/m²

La superficie totale des parcelles acquises est donc de 12 339 m² pour un coût total de 401 963.55 € HT

Il est proposé de prendre en charge les frais de cession du bail fermier de Mme BRIFFA à hauteur de 1€ HT/m².

Jean-François PERILHOU remercie l'assemblée et rappelle que ce projet constitue pour le PLU de Vaison la seule extension en zone agricole naturel et forestière, le reste du développement se fera au sein de l'espace urbanisé actuel. Ce choix apparaît essentiel afin de pousser l'emploi sur ce bassin de vie, et nous permettre de croiser le fer avec des territoires qui sont peut-être plus avantagés géographiquement

8. Réactualisation du coût de l'Adhésion au syndicat mixte PNR Baronnies Provençales

Unanimité

La commune de Mollans s/Ouvèze, étant une commune classée au Parc Naturel Régional des Baronnies, la Communauté de Communes, adhère depuis 2019 au syndicat mixte de ce Parc moyennant une cotisation annuelle.

Cette adhésion permet de diversifier et consolider les partenaires du parc avec les intercommunalités de son territoire dont Vaison-la-Romaine est également une ville-porte.

Lors de son dernier conseil syndical le PNR des Baronnie Provençales a voté, une hausse des cotisations à compter de 2024 à hauteur de 2€/hab, maximum pouvant être sollicité par ses statuts.

Il est donc proposé de prendre acte de la hausse de cotisation telle que présentée ci-dessus

Roger Rossin informe que cette hausse répond de la nécessité de compenser le désengagement de certains financeurs du parc.

9. Présentation des demandes de fonds de concours des communes de Cairanne – Buisson – Faucon – St Marcellin les Vaison – Entrechaux – Roaix- St Léger du Ventoux – Puyméras – Savoillans – Villedieu - Crestet

Unanimité pour l'ensemble des demandes

- **CAIRANNE** : Demande du fonds de concours de la Communauté de Communes afin de réaliser l'aménagement et la mise en valeur du vieux village historique et la réfection des voiries communales à hauteur de 11 000 €
- **BUISSON** : Demande du fonds de concours de la Communauté de Communes afin de permettre l'achat d'un broyeur latéral à hauteur de 6 500 €
- **FAUCON** : Demande du fonds de concours de la Communauté de Communes afin de réaliser la réfection du clocher de l'Eglise, de la tour communale et l'achat de petits équipements, à hauteur de 7 500 €
- **ST MARCELLIN LES VAISON** : Demande du fonds de concours de la Communauté de Communes afin de réaliser un théâtre de verdure à hauteur de 7 000 €
- **ENTRECHAUX** : Demande du fonds de concours de la Communauté de Communes afin de réaliser des travaux de voiries à hauteur de 11 000 €
- **ROAIX** : Demande du fonds de concours de la Communauté de Communes afin de réhabiliter le poste de relevage des eaux usées du groupe scolaire à hauteur de 8 500 €
- **ST LEGER DU VENTOUX** : Demande du fonds de concours de la Communauté de Communes afin d'acquérir et poser une cabane en bois avec volet et porte en fer à hauteur de 5 500 €
- **PUYMERAS** : Demande du fonds de concours de la Communauté de Communes pour la réfection de voies communales à hauteur de 8 000 €
- **SAVOILLANS** : Demande du fonds de concours de la Communauté de Communes pour la pose de compteurs d'eau à hauteur de 5 500 €
- **VILLEDIEU** : Demande de fonds de concours pour la pose de panneaux photovoltaïques à hauteur de 8 000 €
- **CRESTET** : Demande de fonds de concours pour l'achat d'un véhicule à hauteur de 7 500 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances en date du 3 juin 2025, il est proposé d'attribuer les demandes de fonds de concours de la Communauté de Communes telles que demandées par chacune des communes citées ci-dessus

Jean-François PERILHOU revient sur le dispositif du fonds de concours, dont les modalités de mise en œuvre lui paraissent relativement fluides. Il remercie pour cela l'ensemble des intervenants. En effet les élus se retrouvent de plus en plus confrontés à la superposition de documents administratifs et l'accès aux subventions apparaît comme un casse-tête.

Jean-François PERILHOU tient également à souligner que le fonds de concours n'est pas fléché, alors que de plus en plus les autres financeurs demandent à ce que les projets puissent s'inscrire dans des cases de plus en plus étroites. Pour lui, cela illustre la volonté de l'exécutif de reconnaissance de la légitimité et de la souveraineté de chaque commune.

Joël Bouffies : C'est une belle réussite du mandat, il permet à toutes les communes de bénéficier d'une aide. Il émet le souhait que cette aide puisse perdurer et s'amplifier face aux désengagements Etat, Région, Département.

Jean-François PERILHOU confirme que le fonds de concours doit avoir vocation à perdurer et que si les finances le permettent, dès lors que la vague des investissements sera passée, il devrait être possible de l'amplifier.

Florence Bertrand exprime son désaccord quant à un éventuel désengagement du Département qu'elle trouve très présent au soutien des communes.

Jean-François PERILHOU s'associe au propos de la maire du Crestet en soulignant que le Département et la Région restaient au soutien des communes malgré des prévisions budgétaires très difficiles.

Joël Bouffies : précise que le Département grâce à son contrat pluriannuel continuait d'être en soutien mais que son aide tendait à baisser notamment sur le volet voirie, qui a été retiré. Son propos visait expressément l'Etat dont les aides sont de plus en plus morcelées.

Alexandre ROUX, conseiller départemental, se dit à l'écoute du maire de Villedieu pour voir de quelle manière les aides départementales devraient évoluer pour mieux appréhender ses problématiques.

Jean-François PERILHOU conclut que l'intercommunalité comme les autres collectivités locales subit une pression budgétaire très forte, mais a réussi malgré tout, dans un contexte qui ne laissait pas penser qu'on pourrait le faire, la mise en place du fonds de concours.

10. Adoption du compte financier unique – CFU

Unanimité

L'expérimentation du compte financier unique (CFU) ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023 a donné lieu à un bilan remis par le Gouvernement au Parlement. Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'**exercice budgétaire 2026**.

Les collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux, services d'incendie et de secours, centres de gestion de la fonction publique territoriale, Centre national de la fonction publique territoriale, associations syndicales autorisées, **sous instruction M57 ou M4...(dont M49)** pour les SPIC pourront **dès leurs comptes 2024** produire un compte financier unique et devront basculer au CFU **au plus tard au titre de l'exercice 2026, sur simple décision de l'ordonnateur**.

Le CFU a pour objectif de :

- **Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière**
- **Améliorer la qualité des comptes**
- **Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.**

Le CFU se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Il s'agit d'une procédure entièrement dématérialisée, qui permet la mise en place de contrôles automatisés

entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Au regard de ces éléments il est proposé d'adopter pour l'ensemble des comptes Budgétaires de la Communauté de Communes le Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2025

11. Signature du Contrat Opérationnel de Mobilité – COM – avec la Région PACA

Unanimité

Jean-Pierre LARGUIER prend la parole,

La Communauté de Communes Vaison Ventoux fait partie du Bassin de Mobilité F. Le territoire est couvert par le Schéma de Cohérence Territorial (Scot) Vaison Ventoux, qui définit les orientations en matière de mobilité pour la période de 2020-2035

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 désigne la Région comme chef de file en matière de mobilité et lui confie à ce titre la charge d'élaborer un contrat opérationnel de mobilité, traduction opérationnelle de sa mission d'organisation des modalités de l'action commune des acteurs de la mobilité à l'échelle des bassins de mobilité qu'elle doit définir

Ce Contrat Opérationnel de Mobilité n'est pas un contrat de financement mais un outil permettant une meilleure coordination, mise en cohérence et optimisation des actions territorialisées par les acteurs de la mobilité, sur différents périmètres et durant la durée prévue du contrat ;

Ce contrat est construit en 4 parties : un tronc commun identique pour les 12 contrats, un socle territorialisé, des objectifs généraux et territorialisés ainsi que des annexes propres à chaque bassin ; sur une durée de 4 ans à savoir 2025-2028

Pour le territoire Vaison Ventoux, l'EPCI s'engage à améliorer la mobilité locale en développant des infrastructures et des services de transport plus durables et en coordonnant ses actions avec les autres acteurs du bassin de mobilité F. Les objectifs incluent la réduction de la dépendance à l'automobile, la promotion des modes actifs et collectifs, et l'amélioration de l'intermodalité pour une mobilité plus durable et inclusive.

Pour autant dans cette première version, le contrat opérationnel de mobilité ne fixe aucun engagement spécifique à la Communauté de Communes Vaison Ventoux.

Concernant nos partenaires :

- **Le Département s'engage à :**
 - o Développer la vélo-route de l'Ouvèze secteur Crestet/vaison La romaine (Rond Point)
 - o Créer la Vélo-route entre Jonquièrre et Sablet
- **La région SUD s'engage à :**
 - o en partenariat avec AURA, prolonger la Zou Orange-Vaison vers Buis les Baronnies

CONSIDERANT les éléments énoncés il convient à présent d'autoriser la signature du Contrat Opérationnel de Mobilité dit COM

Il poursuit et précise, que la commission mobilité s'est réunie le 11 juin dernier pour étudier les tenants et les aboutissants du contrat de mobilité proposé à l'initiative de la région.

Ce contrat s'intègre dans la nouvelle gouvernance des politiques mobilités suite à la loi LOM de 2019.

La Région est autorité organisatrice de la mobilité (AOM). A ce titre elle se doit d'organiser la mise en cohérence de l'ensemble des politiques de mobilités que portent les AOM locales par bassin.

L'intercommunalité a pris la compétence mobilité en 2021, à ce titre la collectivité est également une AOM, identifiée comme un acteur potentiel devant être mobilisé dans l'organisation du bassin de mobilité dit « F » (grand nord Vaucluse).

N'ayant pas à ce jour de stratégie mobilité clairement définie à l'échelle de l'EPCI, les engagements inscrits au contrat sont issus du SCOT Vaison Ventoux, et relèvent globalement d'objectifs généralistes et principalement en direction d'un encouragement à développer les mobilités alternatives...

Ce contrat n'est donc pas véritablement engageant à notre échelle. Mais il est intéressant de noter qu'à l'inverse la Région et le Département de Vaucluse portent des engagements très concrets pour notre territoire : l'aménagement de la vélo-route de l'Ouvèze pour le Département, et la prolongation de la ligne Zou vers Buis les Baronnie pour la Région.

Jean-François PERILHOU demande des précisions sur le projet de vélo-route de l'Ouvèze portée par le département. Jean-Pierre LARGUIER précise qu'en plus des aménagements portés sur la commune de Crestet, le Département prévoit d'aménager en voie partagée la connexion Sablet/Jonquièr permettant la connexion de la vélo-route de l'Ouvèze à la Via Venaissia.

Sollicité sur la stratégie de valorisation de cette infrastructure, Jean-Pierre LARGUIER précise que la commission mobilité propose le renouvellement de la manifestation « Mai à Vélo » en 2026 en la calant sur la durée du challenge national, à savoir l'ensemble du mois de mai.

Jean-François PERILHOU informe sur la thématique de la mobilité de la prolongation de la ligne ZOU vers Buis les Baronnie et précise qu'elle est financée à 80% par la Région Auvergne Rhone Alpes

12. Convention de mise en œuvre de la voie verte/vélo route entre la Communauté de Communes Vaison Ventoux et ses Communes Membres

Unanimité

La Communauté de Communes Vaison Ventoux a adopté le projet de création de la Vélo-route de l'Ouvèze, un itinéraire cyclable visant à favoriser l'usage du vélo entre Sablet et Mollans sur Ouvèze. Cette Vélo-route s'inscrit dans le cadre du développement des infrastructures cyclables du territoire.

La Vélo-route de l'Ouvèze s'étend sur plusieurs kilomètres et traverse les communes de Sablet, Séguret, Vaison la Romaine, Crestet, Entrechaux et Mollans sur Ouvèze.

Elle est constituée de voies partagées et de sites propres destinés à l'usage des cyclistes et piétons.

La Communauté de Communes aménage la Vélo-route sur des routes communales en site partagé et site propre des communes pré citées.

CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention entre la communauté de communes et la commune traversée, afin de définir les conditions générales, techniques et financières de gestion des voiries concernées par la superposition d'affectation de la Vélo-route de l'Ouvèze sur les voiries communales utilisées

CONSIDERANT les objectifs de cette convention à savoir notamment :

- Délimiter les zones concernées, incluant les voiries communales affectées à la vélo-route
- Déterminer les charges d'entretien incombant aux Communes concernées et à la Communauté de Communes Vaison Ventoux

- Déterminer la responsabilité de chacun lors des dommages pouvant résulter du mauvais état de la voie après sa mise en service

Il convient donc d'autoriser la signature de cette convention telle que présentée

13. Convention de mise en œuvre de la voie verte/vélo route entre la Communauté de Communes Vaison Ventoux et le Département

Unanimité

La Communauté de Communes Vaison Ventoux a adopté le projet de création de la Vélo-route de l'Ouvèze, un itinéraire cyclable visant à favoriser l'usage du vélo entre Sablet et Mollans sur Ouvèze. Cette Vélo-route s'inscrit dans le cadre du développement des infrastructures cyclables du territoire.

La Vélo-route de l'Ouvèze s'étend sur plusieurs kilomètres et traverse les communes de Sablet, Séguret, Vaison la Romaine, Crestet, Entrechaux et Mollans sur Ouvèze.

Elle est constituée de voies partagées et de sites propres destinés à l'usage des cyclistes et piétons.

La Communauté de Communes aménage donc la Vélo-route sur des routes départementales en site partagé avec le département de Vaucluse.

CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention entre la communauté de communes et le département de Vaucluse, afin de définir les conditions générales, techniques et financières de gestion des voiries concernées par la superposition d'affectation de la Vélo-route de l'Ouvèze sur les voiries départementales utilisées

CONSIDERANT les objectifs de cette convention à savoir notamment :

- Délimiter les zones concernées, incluant les voiries départementales affectées à la vélo-route
- Déterminer les charges d'entretien incombant au département de Vaucluse et à la Communauté de Communes Vaison Ventoux
- Déterminer la responsabilité de chacun lors des dommages pouvant résulter du mauvais état de la voie après sa mise en service

Il convient donc d'autoriser la signature de cette convention avec le Département de Vaucluse telle que présentée

Jean-François PERILHOU clôt ce chapitre sur les mobilités en rappelant qu'elles constituent une compétence grandissante pour la communauté de communes en partenariat avec la Région. La vélo route et l'évènement « Tous à Vélo » constituent un début réussi de prise de compétence qu'il faudra amplifier.

Il en profite aussi pour informer que la ligne Valréas Avignon/ Gare TGV connaît une fréquentation haussière avec environ 1200 passagers / mois et qu'à partir du milieu de l'été le bus sera agrandi pour répondre à la demande notamment en termes d'accueil des bagages. Cela illustre le partenariat efficace entre la Région et l'échelon local en matière de transport, de désenclavement, de services publics, d'aménagement du territoire.

14. Présentation de la modification du tableau des effectifs de la communauté de communes.

Unanimité

Joel BOUFFIES Prend la parole,

Afin de pouvoir mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au regard des mouvements de personnel opérés au 1^{er} mai 2025, il est proposé les modifications suivantes :

TITULAIRES

- La Création d'1 poste de REDACTEUR à temps complet
- La Suppression :
 - d'1 poste de TECHNICIEN principal 2^{ème} classe à temps complet
 - d'1 poste de REDACTEUR principal 1^{ère} classe à temps non complet 24.5h/s
 - d'1 poste d'ADJOINT d'ANIMATION à temps non complet 21h/s

NON TITULAIRES

- La Suppression :
 - d'1 poste de REDACTEUR à temps complet

Il est proposé d'adopter les modifications telles qu'énoncées ci-dessus

Joel Bouffies complète en évoquant que ces transformations de postes vont dans le sens d'une amélioration des situations des agents (titularisation, réussite de concours, promotion...)

Alexandre Roux s'interroge sur le sort de l'agent gérant la tournée des encombrants dont la mission n'est plus assurée depuis presque deux ans.

Cet agent est actuellement en maladie et il a été fait le choix de l'attendre plutôt que de le remplacer sur ce poste. La reprise de poste est prévue pour fin du mois août.

Jean-François PERILHOU remercie au nom de l'ensemble du conseil communautaire Joel Bouffies du sérieux qu'il met dans le suivi de cette délégation de la collectivité et du sens qu'il donne à sa mission.

15. Questions diverses

Alexandre Roux interpelle le conseil sur la circulaire Préfectorale invitant les conseils municipaux sur une éventuelle proposition de répartition des sièges de l'intercommunalité avant la 31 août 2025.

Jean-François PERILHOU informe que ce sera à l'ordre du jour du prochain bureau prévu le 07 ou 8 juillet, la date sera confirmée.

Gérard RAINERI informe que des administrés se plaignent des dégâts causés par une horde de sangliers agissant entre Vaison et Saint Marcellin, après appel auprès de la DDT et de la société de chasse il ressort qu'il n'y a pas vraiment de solution et il en appelle au transfert d'expérience des membres du conseil.